Nationalité, citoyenneté et questions mémorielles

Fiche méthode

(EMC 1re · La République et la Nation)

La démarche : définir, dater, appliquer la règle, argumenter

1. Je définis. Nationalité ou citoyenneté, Français d'origine ou par acquisition, déclaration ou décret, mémoire ou histoire : le mot exact.

2. Je date. Quelle loi, quel contexte (armée, guerre, crise, débat sur l'intégration) ?

3. J'applique la règle. Pour une personne : chaque condition, l'une après l'autre (parent, lieu, âge, résidence, durée).

4. J'argumente. J'expose les positions en présence avec un exemple chacune, puis je conclus de façon nuancée.

Le réflexe — le mot exact, la date et son contexte, chaque condition vérifiée, puis les positions avant de juger.

Cas 1 · Nationalité ou citoyenneté ?

Réflexe — a-t-il la nationalité française ? quels droits politiques, à quelles élections ?

Exemple. Une Estonienne de 25 ans installée à Rouen ; un Français de 15 ans.

L'Estonienne vote aux municipales et aux européennes sans être française ; le Français de 15 ans a la nationalité sans voter.

Attention — la citoyenneté européenne s'ajoute, elle ne remplace pas.

Cas 2 · Dater une loi sur la nationalité

Réflexe — quel principe, quel sens (ouverture ou restriction), quel contexte ?

Exemple. Une loi rend obligatoire, pour l'enfant né en France d'un étranger lui-même né en France, la qualité de Français.

1889 : le double droit du sol ne se refuse plus ; contexte du service militaire pour tous.

Attention — la loi de 1889 n'invente pas le double droit du sol : elle le rend obligatoire.

Cas 3 · Français à la naissance ou plus tard ?

Réflexe — un parent français ? un parent né en France ? sinon âge et résidence depuis 11 ans (ou 8 ans).

Exemple. Une fille née à Metz de parents roumains nés en Roumanie, qui a toujours vécu en France.

Étrangère à la naissance ; française de plein droit à 18 ans (article 21-7), ou avant par déclaration.

Attention — pas de droit du sol intégral en France.

Cas 4 · Déclaration ou décret ?

Réflexe — un droit si les conditions sont remplies (déclaration) ou une décision de l'État (décret) ?

Exemple. Un Péruvien vit à Toulouse depuis sept ans et parle couramment français.

Naturalisation par décret : assimilation, Charte, B2 et examen civique ; l'État peut refuser.

Attention — la déchéance ne vise jamais un Français de naissance.

Cas 5 · Analyser un enjeu de mémoire

Réflexe — quel groupe ? quel acteur public ? quelle forme (discours, loi, rapport, nom de rue, Panthéon) ?

Exemple. Une ville donne à une médiathèque le nom d'un ouvrier immigré mort pour la France.

> Une reconnaissance locale, décidée par les élus : elle peut rassembler ou diviser ; je dis pourquoi.

Attention — mémoire ≠ histoire.

Cas 6 · Discuter le devoir de mémoire

Réflexe — son intérêt (victimes, vigilance), puis ses limites (concurrence, sacralisation).

Exemple. Sujet : « Faut-il multiplier les journées commémoratives ? »

> J'expose l'intérêt de reconnaître chaque mémoire, puis le risque de dispersion et de concurrence, avant de conclure.

Attention — patriotisme constitutionnel ≠ nationalisme.

Les pièges

- Confondre nationalité et citoyenneté : un mineur est français sans voter, un Européen vote aux municipales sans être français.
- Parler d'un droit du sol intégral : naître en France de parents étrangers ne suffit pas.
- Croire que la manifestation de volonté exigée jusqu'en 1998 avait supprimé le droit du sol : elle ajoutait seulement une démarche.
- Présenter la naturalisation ou le mariage comme des voies automatiques.
- Confondre mémoire et histoire, ou une commémoration avec une explication du passé.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).